



COMMUNE DE BAGNOLS

en Beaujolais

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal **12 octobre 2023**

Date de convocation et d'affichage : 7 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX.

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Patrick LEGRAIN, Joëlle PERRELLE

Membres absents excusés : Richard BÉGHIN a donné pouvoir à Patrick LEGRAIN, Éloïse VILLEMAGNE-GUIL-LARD a donné pouvoir à Anne LEROUX

Absents : Rodolphe LEBRAVE

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 août 2023
- Présentation des décisions prises par délégation et arrêtés
- Délibération pour la mise à jour du tableau des effectifs
- Délibération pour le choix du titulaire du marché de concession Le Plan 3
- Délibération pour la mise en œuvre et la signature d'une convention avec les associations
- Informations des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 août 2023 a été transmis par courriel à l'ensemble du Conseil municipal. Il est validé.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêtés du maire

- Non-opposition DP 069 017 23 00023 Patrick LEGRAIN : couverture garage existant

Décisions prises par le maire par délégation

- Néant

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20231012-01 : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant que la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 9 septembre 2021 est erronée et ne reflète pas la réalité, le maire propose au conseil municipal,

- D'annuler les précédents tableaux des emplois

- D'adopter le tableau des emplois se trouvant ci-après

| Les emplois permanents | | | | |
|---|-----|----------------------|---|-----------|
| Grade | Cat | Durée hebdo du poste | Poste | Statut |
| Filière Administrative (service administratif) | | | | |
| Rédacteur | B | 35h | Secrétariat de mairie | Titulaire |
| Adjoint administratif 2ème classe | C | 16h | Agent d'accueil | CDI |
| Filière Technique (service technique) | | | | |
| Adjoint technique | C | 35h | Adjoint technique polyvalent | Titulaire |
| Adjoint technique | C | 35h | Agent de maintenance voirie/espaces verts | Titulaire |
| Filière Technique (service enfance) | | | | |
| Adjoint technique | C | 35h | Adjoint technique polyvalent | CDI |
| Adjoint technique | C | 24h | Agent de service | CDI |
| ASTEM 1ere classe | C | 30h | ATSEM | Titulaire |
| Adjoint technique | C | 20h | Agent de service | Vacant |
| Les emplois non permanents | | | | |
| Grade | Cat | Durée hebdo du poste | Poste | Statut |
| Filière Technique (service enfance) | | | | |
| Adjoint technique | C | 8h | Adjoint technique polyvalent | CDD |
| Adjoint technique | C | 22h45 | Adjoint technique polyvalent | CDD |

Délibération acceptée à l'unanimité

Délibération 20231012-02 : Attribution de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la troisième phase du lotissement « Le Plan 3 »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2121-7 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants relatifs aux opérations et concessions d'aménagement, et ses articles R. 300-4 et suivants également relatifs aux opérations et concessions d'aménagement,

Vu la délibération 20230126-02 en date du 26 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de Commission d'analyse des propositions du 13 septembre 2023,

Vu les candidatures et offres remises par les sociétés Athelya, Crédit Mutuel Immobilier, Nexity, Optimum, Promoval, Sefi, Viabilis, Ytem,

Monsieur le Maire rappelle que l'opération d'aménagement en cause porte sur la 3^{ème} phase de réalisation du lotissement dit « Le Plan 3 ».

Le foncier concerné d'une superficie d'environ 15 000 m² correspond au périmètre de l'OAP dite du quartier du Plan. La Commune est propriétaire de l'intégralité du foncier en cause.

La réalisation de cette opération permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Assurer le maintien et le renouvellement de la population,
- Optimiser l'utilisation des équipements et services de proximité,
- Terminer et organiser l'urbanisation de ce secteur,
- Intégrer le projet dans son environnement,
- Inscire le projet dans une démarche de développement durable.

Le cahier des charges de la concession prévoit la réalisation de 18 à 26 lots destinés à la construction de logements individuels ainsi que la réalisation de logements à loyer modéré dont le nombre représente 20% du nombre de logements individuels. Outre ces constructions, le secteur correspondant à l'OAP dite du quartier du Plan sera viabilisé et aménagé. Le terrain est actuellement en friche bien que régulièrement entretenu par la Commune.

La Commune restera propriétaire d'une partie des lots une fois ces derniers aménagés. Cela permettra notamment d'assurer un développement progressif de la population notamment au regard des services publics présents. La cession progressive des différents lots sera en outre source de revenus pour la collectivité.

Considérant les enjeux et les objectifs de l'opération d'aménagement du quartier du Plan rappelés dans l'exposé qui précède,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de désigner comme concessionnaire de l'aménagement de la phase 3 du quartier du Plan le Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'analyse des propositions du 13 septembre 2023,

Vu le projet de traité de concession ci-après annexé,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'attribuer la concession d'aménagement de la phase 3 du quartier du Plan au Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Article 2 : d'approuver la concession d'aménagement à conclure avec le Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement la phase 3 du quartier du Plan avec le concessionnaire retenu.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tous actes, formalités et à signer tous les documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Délibération acceptée à l'unanimité

Délibération 20231012-03 : Signature d'une convention avec les associations bagnolaises fixant les modalités de mise à disposition des salles communales

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'activité des associations communales et leur besoin de disposer de salles communales pour y exercer leur activité,

Considérant que la mise à disposition des salles communales aux associations doit être décrite dans un document faisant foi,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les associations communales utilisatrices des salles communales signent une convention fixant les règles de mise à disposition de ces salles aux associations. Les conventions avec les associations concernées seront annexées à cette délibération.

Délibération acceptée à l'unanimité

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Point effectué par Jean-François FADY

- Présentation du rapport annuel 2022 du Service Déchets de la CCBPD
- La commune va contacter Groupama qui propose un accompagnement pour la réalisation du plan communal de sauvegarde.

Point effectué par Audrey BARON-GUTTY

- Le bulletin municipal 2024 est en cours de préparation. 17 annonceurs ont répondu positivement à l'appel de la commune. La commission Information Communication a contacté les associations pour qu'elles transmettent des photos et des articles relatifs à leurs activités. Elle sollicite également les membres du conseil. Un concours photo a été lancé auprès des habitants, les photos reçues seront présentées dans le bulletin 2024.
- Les Journées européennes du Patrimoine ont rencontré un franc succès avec une visite du village à la tombée de la nuit. Elles ont donné de la visibilité à la souscription publique en faveur de la restauration de l'église. Des bons de souscription ont été distribués dans les boîtes aux lettres. A ce jour, 21 donateurs ont donné 3990 euros. La commune recherche activement des entreprises mécènes.
- La reprise de concessions se poursuit avec des travaux prévus à la fin de l'année et début 2024.
- Le CCE pour l'aérodrome de Villefranche-Tarare se tiendra le 10 novembre. Après discussion, les élus ne proposent pas de position commune à ce sujet.

Point effectué par Anne LEROUX

- CCAS : repas intercommunal des Aînés – dimanche 21 janvier ; le CCAS prend en charge le repas pour les 70 ans et + ; pour les personnes de 75 ans et +, il est proposé de choisir entre le repas ou un colis.
- Ecole : réflexion cantine/périscolaire active avec des immersions de membres de la commission scolaire sur les temps périscolaires ; réflexion pour passer en liaison froide
-

Point effectué par Laurent GAY

- SAVA : changement canalisations entre le lotissement du Plan et la station d'épuration
- Nettoyage des chemins effectué
- Commission générale pour discuter de l'entretien des espaces publics
- Demandes de marquage pour délimiter certains chemins communaux

Point effectué par Thierry TRONCY

- SYDER : démarche performancielle en cours pour passage en LED et changement des luminaires
- Travail avec le SYDER pour résoudre la panne d'éclairage sur les parkings de la salle des 2 Joseph qui pose problème en termes de sécurité
- Quinzaine du développement durable : samedi 30 septembre : animation autour de l'eau et mercredi 4 octobre, fresque du numérique
- Problème de l'assèchement des étangs des Bruyères ; appel à expertise
- Projet analyses de l'eau de la source de Saint-Aigues et de La Pompe

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 30 novembre 20h
- Vendredi 19 janvier 2024 – Vœux de la municipalité 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Audrey BARON-GUTTY
Secrétaire de séance



Jean-François FADY
Maire

